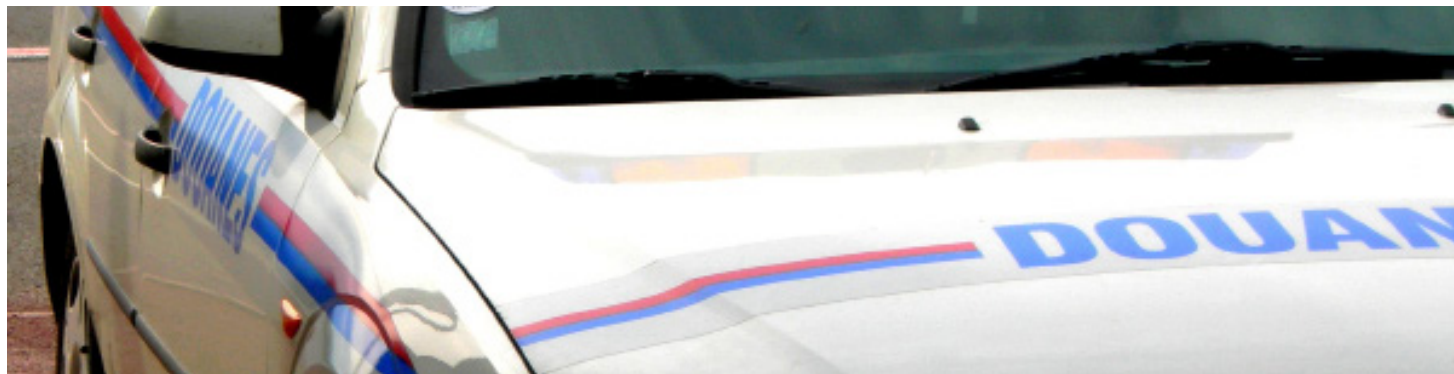




BRANCHE SURVEILLANCE

Ce Concours permet de devenir fonctionnaire du Ministère de l'Action et des Comptes Publics en passant sans limite d'âge le concours de catégorie B. Ce concours permet d'accéder à une grande variété de métiers.

Le contrôleur peut sélectionner la branche « branche surveillance » au sein de la direction des douanes.

Cette branche permet d'accéder uniquement au corps des chefs d'équipe et des chefs d'unité en charge du contrôle des voyageurs, de leurs bagages, les marchandises en mouvement et les moyens de transport aux points de passage autoroutiers, ferroviaires, aéroportuaires et portuaires des frontières extérieures de l'Union Européenne et en tout point du territoire national.

Sous certaines conditions, il peut occuper des emplois spécialisés tel celui de maître – chien, marin des douanes, motocycliste, chef mécanicien d'une vedette garde – côtes ou dans une brigade aérienne.

De par la nature même de leurs fonctions, les agents de la branche sont astreints à une grande disponibilité car ils effectuent des permanences jours et nuits, dimanches et jours fériés. De plus, une bonne condition physique est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre de nationalité française
- Pas de conditions d'âge
- Jouir de tous ses droits civiques
- Les mentions de l'extrait N°2 de l'extrait de casier judiciaire doivent être compatibles avec la fonction
- Etre en position régulière par rapport au service national
- Etre de nationalité française, membre de l'Union Européenne ou membre d'un des pays de l'Espace Economique Européen
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions
- Satisfaire à l'enquête administrative préalable au recrutement
- Titulaire d'un baccalauréat ou d'un titre équivalent de niveau 4 ou de justifier d'une expérience d'au moins trois ans à temps plein dans un emploi de niveau au moins équivalent à celui exercé par un contrôleur des douanes

PRÉREQUIS D'ENTRÉE EN PREPA CONCOURS

Bac ou niveau supérieur

MODALITÉS DU CONCOURS

Le concours se réalise en 3 étapes :
Pré-admissibilité, admissibilité puis admission

PUBLIC VISÉ

Tous publics individuels, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi

MOYENS ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Formateurs - Culture générale et composition française - Spécialistes
- Plateforme Informatique - Vidéo-Projecteur
- Mises en Situation - Entretiens individuels oraux - travail sur des annales d'épreuves antérieures

MODALITÉS DE FORMATION

25 semaines de 25 heures dont 5 heures de sport soit 625 heures



Programme de la formation

CONTRÔLEUR DES DOUANES ET DES DROITS INDIRECTS

Tous les métiers préparés avec les concours administratifs ont en commun des compétences en termes de :

COMMUNICATION :

- Savoir écouter
- Savoir établir des relations de confiance avec chaque individu
- Savoir recueillir et transmettre des informations pertinentes à l'oral ou à l'écrit

ORGANISATION :

- Organiser son travail
- Savoir analyser et évaluer tout type de situations
- Élaborer et conduire des démarches d'intervention
- Respecter des protocoles précis selon les bonnes pratiques

SAVOIR-ÊTRE :

- Empathie,
- Bienveillance,
- Calme,
- Patience,
- Rigueur,
- Éthique, etc.

Il est donc nécessaire de bien se connaître.



LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Matières enseignées :

- Français (expression écrite, maîtrise langagière, résumé de texte, dissertation...)
- Communication orale et techniques d'entretien
- Mathématiques et Raisonnement logique
- Culture générale
- Culture générale professionnelle
- Anglais - Traduction
- L'épreuve d'option B(Economie)
- Préparation physique et mentale

Campus AIX-EN-PROVENCE

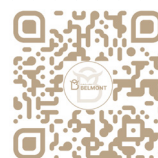
Tél. : 04 42 24 49 49

E-mail : a.bouhassoun@groupebelmont.fr

Site : www.groupe-belmont.fr

Référente handicap : i.brocourt@groupebelmont.fr

Référente mobilité internationale : m.belmontet@groupebelmont.fr



Mars. 2025